



ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 25 /2026

portant réglementation de la circulation
Rue du Stade
Fête de fin d'année
de la section jeunes sapeurs-pompiers
Samedi, 20 juin 2026

Le Maire de la Commune d'INNENHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R.411-30 et R.411-31 modifiés ;

VU la demande d'autorisation présentée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Innenheim en vue d'organiser une fête de fin d'année de la section jeunes sapeurs-pompiers Rosheim-Obernai, le samedi 20 juin 2026, rue du Stade, devant le CPI et le local 3 de l'Hôtel d'Entreprises;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre le bon déroulement de cette manifestation pour d'une part, ne pas entraver la circulation et d'autre part, assurer la sécurité publique ;

ARRÊTE

Article 1 : La circulation est interdite dans la rue du Stade, **le samedi 20 juin 2026 de 18 h à minuit** à l'exception des véhicules des services de sécurité et de secours, et des riverains devant se déplacer par nécessité absolue.

Une déviation sera mise en place par la rue du Tramway et le chemin d'exploitation Niedermatten pour accéder à la salle polyvalente, au plateau sportif et à l'étang de pêche (Cf. Plan annexe).

Article 2 : Les organisateurs de la manifestation mettront en place les panneaux de signalisation réglementaires.

Article 3. Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

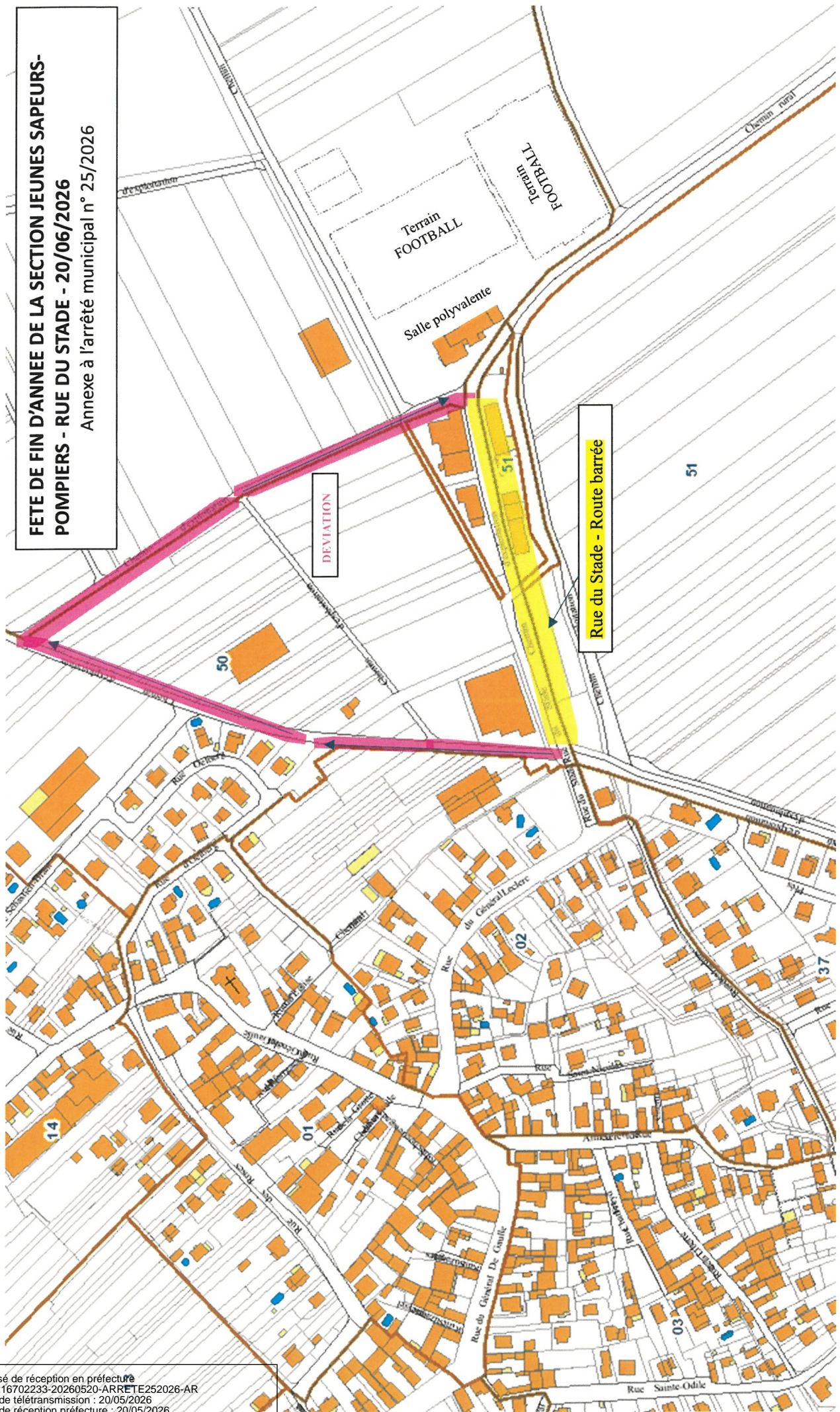
- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Obernai
- M. le Chef de la Police Pluricommunale à Obernai
- M. le Chef de Section des Sapeurs-Pompiers Innenheim
- M. le Chef du Groupement Sud du SIS à Obernai
- M. le Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Innenheim
- Affichage et publication sur le site internet de la commune
- Archives.

Fait à Innenheim, le 20 mai 2026

Le Maire,
Hervé BENTZ.



**FETE DE FIN D'ANNEE DE LA SECTION JEUNES SAPEURS-
POMPIERS - RUE DU STADE - 20/06/2026**
Annexe à l'arrêté municipal n° 25/2026



DEVIATION

Rue du Stade - Route barrée

DEVIATION

Rue du Stade - Route barrée